

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT
L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une série de pétitions provenant de citoyens canadiens de la Colombie-Britannique qui demandent humblement au gouvernement d'annuler le droit de douane qui risque de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et met en péril la politique fédérale et les industries culturelles.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES
BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de Thunder Bay et de Dryden, dans le nord de l'Ontario. J'en ai une autre semblable venant de résidents de Toronto, Scarborough et Mississauga. J'ai également une longue pétition signée en majorité par des résidents de Windsor, en Ontario. Ces pétitionnaires s'opposent tous aux modifications proposées à la Loi sur les brevets qui auront pour effet de faire grimper les prix des médicaments pour les Canadiens ordinaires, et particulièrement pour les personnes âgées. Ils demandent au gouvernement fédéral de retirer le projet de loi dont nous sommes saisis et de faire en sorte que les prix des médicaments soient plus abordables.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT
L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les lecteurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs de livres considèrent le droit de douane imposé sur les livres comme une menace pour la culture canadienne. J'ai ici un grand nombre de pétitions venant du nord de l'Ontario, du sud-ouest de l'Ontario, de la région de Kitchener-Waterloo et de celle de Toronto, dont les signataires demandent au gouvernement d'annuler le droit de douane sur les livres.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de résidents d'Edmonton qui demandent au gouvernement d'annuler le droit de douane qu'il a imposé sur les livres importés parce qu'il ne sera pas efficace et causera un préjudice irréparable à l'industrie canadienne de l'édition et grèvera le budget des Canadiens qui aiment lire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉAVIS—LA LIBÉRATION DE SOVIÉTIQUES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège. Je voudrais obtenir votre avis. Je crois comprendre que dans des cas de ce genre, il faut en aviser immédiatement la présidence, si on juge qu'il y a matière à soulever la question de privilège. Je regrette donc d'interrompre la présentation des pétitions. Je voudrais obtenir l'avis de la présidence au sujet d'une question que je souhaite soulever.

Comme vous le savez, monsieur le Président, on s'intéresse vivement à la libération de cinq déserteurs soviétiques qui ont

Privilège—M. McCurdy

été remis aux autorités canadiennes. A l'heure actuelle, la presse...

M. le Président: A l'ordre! Le député a demandé l'avis de la présidence et il pourra peut-être l'obtenir dans un instant. Je demande un peu de silence. Le député pourrait peut-être aider la présidence. A en croire ses observations, sa question de privilège découle, semble-t-il, d'un événement qui s'est produit à l'extérieur de la Chambre. Dans l'affirmative, je rappelle à tous les députés qu'il faut alors donner un préavis d'une heure à la présidence. Je serais tout à fait disposé à considérer la présente intervention du député comme un préavis, mais il faut compter une heure.

● (1120)

M. McCurdy: Je comprends, monsieur le Président. Ce qui m'inquiète, c'est le fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) informe, à l'heure actuelle, ou informera sous peu, la presse des circonstances entourant la libération de ces prisonniers. En effet, malgré les demandes présentées à cet effet, le ministre a refusé ce droit aux députés. Manifestement, il s'agit...

M. Hnatyshyn: Vous n'avez qu'à vous rendre au cercle des journalistes.

M. le Président: A l'ordre! Dans les circonstances, je crois qu'il serait préférable que la présidence considère l'intervention du député comme un préavis et qu'elle prenne une décision au sujet de cette question de privilège un peu plus tard, conformément à la procédure établie, ce qui n'empêchera en rien le député de préciser davantage sa pensée sur cette question.

* * *

PÉTITIONS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président...

M. Guilbault (Saint-Jacques): Nous en sommes aux pétitions.

M. Gauthier: En effet.

M. Mazankowski: Je propose:

Que la Chambre passe à l'étude des avis de motion émanant du gouvernement.

M. Gauthier: Il n'a pas la parole dans le cadre des pétitions.

M. Riis: J'invoque la question de privilège.

M. le Président: La présidence sait que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a soulevé la question de privilège. Toutefois, avant de l'entendre, comme elle en a l'intention, elle souhaite examiner la motion présentée par le vice-premier ministre (M. Mazankowski).

La motion veut que la Chambre passe à l'étude des avis de motion présentés par le gouvernement. Si la présidence juge cette motion recevable, un certain nombre de questions prévues généralement sous la rubrique des affaires courantes ne seraient pas abordées. Or elle est d'avis que cela ne conviendrait pas et préférerait que l'on procède à l'étude systématique des questions. Par conséquent, je regrette d'annoncer au vice-premier ministre que, de l'avis de la présidence, sa motion est irrecevable. La parole est au député de Kamloops—Shuswap.